

En 2018 Habitat 70 a reçu la certification Qualibail Version 3

Premier Office régional Bourgogne-Franche-Comté à bénéficier d'une telle certification, Habitat 70 a décroché cette certification pour ses activités de gestion locative de logements. En remettant le référentiel Qualibail Version 3 décliné de la norme ISO 90001, l'AFNOR (Association Française de Normalisation), récompense la compétence d'une entreprise dans son domaine d'activité.
Mission des équipes ? Se placer au service des locataires et anticiper résolument leurs attentes.
Les objectifs clairement définis se dévoilent dans 6 engagements..

Rappel de 6 engagements très concrets :

> **Orienter le prospect à chaque étape de sa demande de logement** : communication des règles d'attribution et information sur les démarches à faire. La liste des logements disponibles à l'instant T est consultable en agence ou sur internet. Le dossier de demande d'aide au logement en ligne est traité et transmis directement à la Caisse d'Allocations Familiales.

> **Faciliter l'emménagement, agir pour le confort et la sécurité** : mise à disposition de logements propres, vérification par des professionnels habilités des installations de chauffage et de ventilation, des détecteurs de fumée. Point fort également, des ampoules basse consommation pour l'éclairage et des équipements hydro-économes sur les éviers, les douches et les lavabos.

> **Assurer le bon déroulement de la location** : prise en compte des remarques dans le cadre d'une enquête réalisée dans les 3 mois suivant l'installation. Le site internet Habitat 70 recense tout ce que doit savoir un locataire. A noter que toute réclamation écrite concernant un problème technique, financier, administratif ou lié au nettoyage doit recevoir une réponse dans les 8 jours.

> **Traiter les demandes d'intervention technique** : elles sont prises en considération immédiatement si la sécurité du locataire ou des biens est en cause. Essentiel ! Un numéro d'appel de service d'urgence pour les interventions techniques est à disposition 7j/7 et 24h/24 au 03.84.96.16.61 en dehors des heures d'ouverture du Centre de Relation Clients 8h30/12h-13h30/17h30.

> **Informier et évaluer des interventions effectuées chez le locataire et dans la résidence** : les prestataires sont sélectionnés et agréés par Habitat 70. Le personnel et les entreprises sont identifiables par une carte professionnelle ou une tenue spécifique. Concernant les plannings de nettoyage des parties communes, ils sont affichés dans l'entrée de chaque immeuble. Les produits d'entretien utilisés bénéficient d'un label écologique.

> **Accompagner le demandeur dans son parcours résidentiel** : Habitat 70 contacte dans les 20 jours tout locataire manifestant par écrit sa demande d'échange ou d'adaptation de son logement. Avant de quitter les lieux, un rendez-vous est donné pour une visite conseil avant l'état des lieux définitif. Cette visite permet de renseigner le locataire du montant estimatif des réparations locatives.

Et si votre projet personnel est de devenir propriétaire, toutes les informations sur les biens à vendre sont sur notre site internet www.habitat70.fr.

Retour sur l'année 2019 en trois chiffres, d'après les enquêtes de satisfaction réalisées en cours d'année.

- 88 % de satisfaction globale pour les nouveaux locataires.
- 90 % des locataires sont satisfaits du bon déroulement de la visite état des lieux
- 90 % des locataires sont satisfaits concernant les informations transmises suite à une demande d'intervention technique.

Retrouvez le bilan annuel 2019 sur notre site internet.

www.habitat70.fr

Pour les 100 ans d'existence d'Habitat 70, nous mettons en jeu 100 cadeaux répartis sur toute l'année.

Retrouvez-nous chaque mois dans votre quotidien.

A chaque jeu, 10 lots à gagner, exemple :

- > 1^{er} prix : un téléviseur d'une valeur de 130 euros
 - > 2^{ème} et 3^{ème} prix : une tablette d'une valeur de 80 euros
 - > 4^{ème} et 5^{ème} prix : une caméra sport d'une valeur de 50 euros...
- Détail complet disponible dans notre règlement.

100 ans

100 ans 100 lots à gagner

Jeu Concours N°10

Question n°1 :

En quelle année, Habitat 70 a reçu la certification QUALIBAILv3

Question n°2 :

Quel est le numéro d'urgence

Question n°3 :

Quelle est l'adresse du site internet d'Habitat 70

Réponse n°1 :

Réponse n°2 :

Réponse n°3 :

Bulletin à découper et à retourner au plus tard le 10 de chaque mois suivant la parution, à l'adresse suivante obligatoirement :

**Habitat 70 - « Jeu 100 ans -100 lots »
BP 90099 - 70002 Vesoul Cedex**

Règlement complet déposé chez Maître GRUX,
Huissier de justice à Vesoul et www.habitat70.fr

☐ J'accepte de communiquer mes données personnelles à Habitat 70 dans le but d'un traitement commercial et de ma participation au jeu concours.

Participation libre, exclue aux mineurs, voir règlement. Le tirage au sort se fera parmi les bonnes réponses le 15 du mois suivant. La remise des lots se fera ensuite à notre siège social. Les noms des gagnants seront affichés à notre siège social, nos agences et sur notre site internet.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

Email :

Bulletin à découper